

Entreprise de manutention

Dans un port de commerce, la mise en œuvre opérationnelle de l'interface est assurée par les entreprises de manutention portuaire. Elles assument toutes les opérations qui réalisent la mise à bord et le débarquement des marchandises y compris les opérations de mise et de reprise sous hangar et sur terre-plein, qui en sont le préalable ou la suite nécessaire.

Secteurs d'activités:

Manutention et logistique portuaire

Nature du travail:

Les entreprises de manutention sont essentiellement en relation avec :

- Les armateurs ou leurs représentants les agents maritimes.
- Les consignataires.
- Le Grand Port Maritime qui leur loue une partie de l'outillage, des terre-pleins et hangars.
- Les expert maritimes.
- Les courtiers d'assurances et assureurs.
- Les sociétés de contrôle.

En terme d'évolution récente du métier, la loi du 4 juillet 2008 a recentré les Grands Ports Maritimes sur les fonctions d'autorité portuaire. La gestion des outillages (grues, portiques...) a été transférée aux entreprises de manutention de manière à garantir une gestion intégrée des terminaux portuaires (sauf dans les GPM d'outre mer— loi du 22 février 2012).

Zone de Dégrad des Cannes
97354 Rémire-Montjoly

☎ : +594 594 29 96 60

☎ : +594 594 29 96 63

www.portdeguyane.fr

gpm@portdeguyane.fr